

REPUBLIQUE DU NIGER



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER (MCA-NIGER)

DAO N°PRAPS/1/CB/451/23

FOURNITURE DE VACCINS ET DILUANTS

BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°1

DATE : 20 JUIN 2023

QUESTIONS	REPOSES
Q1 : Est-ce que c'est 2 marchés similaires d'au moins 2 millions de Dollars chacun ?	R1 : Il s'agit de 3 marchés similaires d'au moins 2,500, 000 (Deux Millions Cinq Cent Mille) Dollars US
Q2 : Un chiffre d'affaires moyen annuel de 4 600 000 000 de francs CFA ?	R2 : Il s'agit bien de cela dans le DAO
Q3 : Les états financiers des 5 dernières années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 or les 5 dernières années correspondent plutôt à 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ?	R3 : Nous confirmons qu'il s'agit bien des cinq (5) dernières années allant de 2017 à 2021 ; ce choix est fait délibérément car les états financiers de 2022 peuvent ne pas être disponibles à la date de soumission.
Q4 : Toutes ces clauses nous paraissent infondées et superflues, aussi pouvez –vous nous dire les bases sur lesquelles elles ont été tirées?	R4 : Evidemment nous ne pouvons pas accepter que toutes ces clauses soient infondées et superflues, car n'étant pas en porte à faux avec les directives de passation des marchés de MCC ; en conséquence, le MCA -Niger a la liberté de fixer dans son DAO ses propres exigences dans le respect des procédures.
Q5 : Je voudrais aussi attirer votre attention qu'il n'y a aucune centrale vétérinaire nigérienne qui remplit ces conditions voire ces exigences si ce n'est pour favoriser les laboratoires internationaux au détriment des entreprises nigériennes pour lesquelles le compact a été même conçu ?	R5 : Nous rappelons que parmi les principes de MCC en matière de passation des marchés, il y'a la concurrence ouverte qui fait que tous les grands marchés d'acquisitions de biens sont passés en Appel d'Offres Ouvert, ou communément appelé Appel d'Offres International. Aussi il n'existe pas de préférence nationale dans les procédures de passation des marchés de MCC. Le programme compact est au bénéfice du pays et du peuple nigérien, mais il ne vise pas directement les entreprises nigériennes.

QUESTIONS	REPOSES						
<p>Q06: <u>1- Expérience des soumissionnaires Section II/IS 12.1</u></p> <p>Le DAO précise que l'expérience des soumissionnaires doit être prouvée par l'exécution satisfaisante de deux (02) contrats au moins au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture de vaccins et diluants égales à au moins 2 000 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'Ouest ;</p> <p>Nous nous demandions s'il serait possible d'étendre la zone géographique pour le critère relatif à l'expérience dans le but d'accroître les chances pour les soumissionnaires ayant des expériences similaires dans le même objet ' la fourniture de vaccins et diluants'</p> <p>Et ainsi éviter d'écarter des candidats potentiel par le seul fait de ne pas avoir une expérience directe dans la région du Maître d'ouvrage</p>	<p>R06: Il s'agit de 3 contrats similaires d'au moins 2,500, 000 (Deux Millions Cinq Cent Mille) Dollars US au cours des 5 dernières années et non 2 contrats similaires avec 2,000,000 USD.</p> <p>MCA-Niger a délibérément décidé d'exiger précisément cette zone géographique (Niger ou en Afrique de l'Ouest)</p>						
<p>Q07: <u>2-BSF4 (Bis) Spécifications techniques</u></p> <p>Nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques détails qui peuvent être gérés et marqués avec la mention 'Ou Equivalent' sans aucun impact sur la qualité du produit (Par exemple pour le Stabilisateur de lyophilisation demandé pour le vaccin PPCB)</p> <p>Serait-il possible de mentionner : Stabilisateur de lyophilisation utilisé : lait écrémé (Ou Equivalent) comme procéder pour les spécifications techniques du vaccin PPR ?</p> <p>Sachant que les spécifications techniques des vaccins doivent être conformes aux Autorisations de Mise sur le Marché</p>	<p>R07 : Pour le vaccin contre la PPCB, le stabilisateur de la lyophilisation est le <u>lait écrémé, ou le lait demi-écrémé ou alors le sérum du cheval</u>. A part ces trois possibilités, il n'y a pas d'autres équivalents.</p> <p>Pour le vaccin contre la PPR, c'est le <u>sucrose</u>.</p>						
<p>Q08 : <u>-Différences détectées au niveau du DAO entre les documents demandés et les critères d'évaluation :</u></p> <p>Nous avons relevé aussi une différence entre les documents de l'offre et les critères d'évaluation , ci-après le détail :</p> <table border="1" data-bbox="172 917 1260 1403"> <tr> <td data-bbox="172 917 724 1003"> <p>Sur les documents qui composent l'offre (IS 121) Page 49/176 :</p> </td> <td data-bbox="728 917 1260 1003"> <p>Sur les critères d'évaluation /Section III Qualification et Critères d'évaluation Page 56/176 :</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1006 724 1287"> <p>1 Expérience : Preuves d'exécution satisfaisante de deux (02) contrats au moins au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture de vaccins et diluants égales à au moins 2 000 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'ouest ; Ces preuves doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution, procès-verbal de réception des biens fournis, extraits de contrats ou Bon de commande (Formulaire BSF 13)</p> </td> <td data-bbox="728 1006 1260 1287"> <p>Expérience et capacité technique : Expérience spécifique Preuves d'exécution satisfaisante de trois (03) contrats au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture vaccins et diluants de valeurs égales à au moins 2 500 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'Ouest. Preuves de livraison dans les délais requis d'au moins trois (3) marchés similaires dans la sous-région au cours des trois (3) dernières années.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1291 724 1403"> <p>2 SECTION III QUALIFICATION ET CRITERES D'EVALUATION P a g e 56 176 Ainsi que sur le</p> </td> <td data-bbox="728 1291 1260 1403"> <p>Documents établissant les Qualifications du Soumissionnaire Page 65-66 176</p> </td> </tr> </table>	<p>Sur les documents qui composent l'offre (IS 121) Page 49/176 :</p>	<p>Sur les critères d'évaluation /Section III Qualification et Critères d'évaluation Page 56/176 :</p>	<p>1 Expérience : Preuves d'exécution satisfaisante de deux (02) contrats au moins au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture de vaccins et diluants égales à au moins 2 000 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'ouest ; Ces preuves doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution, procès-verbal de réception des biens fournis, extraits de contrats ou Bon de commande (Formulaire BSF 13)</p>	<p>Expérience et capacité technique : Expérience spécifique Preuves d'exécution satisfaisante de trois (03) contrats au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture vaccins et diluants de valeurs égales à au moins 2 500 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'Ouest. Preuves de livraison dans les délais requis d'au moins trois (3) marchés similaires dans la sous-région au cours des trois (3) dernières années.</p>	<p>2 SECTION III QUALIFICATION ET CRITERES D'EVALUATION P a g e 56 176 Ainsi que sur le</p>	<p>Documents établissant les Qualifications du Soumissionnaire Page 65-66 176</p>	<p>R08 :</p> <p>Il s'agit de 3 contrats similaires d'au moins 2,500, 000 (Deux Millions Cinq Cent Mille) Dollars US au cours des 5 dernières années et non 2 contrats similaires avec 2,000,000 USD.</p>
<p>Sur les documents qui composent l'offre (IS 121) Page 49/176 :</p>	<p>Sur les critères d'évaluation /Section III Qualification et Critères d'évaluation Page 56/176 :</p>						
<p>1 Expérience : Preuves d'exécution satisfaisante de deux (02) contrats au moins au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture de vaccins et diluants égales à au moins 2 000 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'ouest ; Ces preuves doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution, procès-verbal de réception des biens fournis, extraits de contrats ou Bon de commande (Formulaire BSF 13)</p>	<p>Expérience et capacité technique : Expérience spécifique Preuves d'exécution satisfaisante de trois (03) contrats au cours des cinq (05) dernières années pour la fourniture vaccins et diluants de valeurs égales à au moins 2 500 000 USD par contrat ou son équivalent en F.CFA au Niger ou en Afrique de l'Ouest. Preuves de livraison dans les délais requis d'au moins trois (3) marchés similaires dans la sous-région au cours des trois (3) dernières années.</p>						
<p>2 SECTION III QUALIFICATION ET CRITERES D'EVALUATION P a g e 56 176 Ainsi que sur le</p>	<p>Documents établissant les Qualifications du Soumissionnaire Page 65-66 176</p>						

QUESTIONS		REponses
<p>BSF9 Capacité Financière du Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir les preuves documentaires qu'il satisfait aux conditions financières .</p> <p>: Disposer d'un chiffre d'affaires moyen au cours des cinq (05) dernières années de : Quatre Milliards Six Cent Millions (4 600 000 000) de Francs CFA ou l'équivalent en dollars américains.</p>	<p>Chiffre d'affaires moyen annuel minimum de 4 600 000 000 FCFA, calculé comme le total des versements certifiés reçus pour des contrats en cours ou achevés, au cours des cinq (5) dernières années (2017, 2018, 2019-2020, 2021). Les valeurs déterminant le chiffre d'affaires moyen annuel doivent être démontrées dans les documents financiers certifiés (états financiers) des cinq (5) dernières années et doivent être considérées comme étant indicatives.</p>	<p>Nous confirmons qu'il s'agit bien des cinq (5) dernières années allant de 2017 à 2021 ; ce choix est fait délibérément car les états financiers de 2022 peuvent ne pas être disponibles à la date de soumission.</p>
<p>Q09: <u>3-BSF12/Formulaire de Certificat d'Observation des Sanctions :</u></p> <p>Sachant que les informations demandées sur le formulaire BSF12 font appel au contrat (ci-après quelques passages du formulaire BSF12)</p> <p>Nom complet et numéro du Contrat : _____</p> <p>L'Entité MCA avec laquelle le Contrat a été signé : _____</p> <p>Notre question est la suivante : Est-ce que ce formulaire doit être déposé par le soumissionnaire avec l'offre (dans ce cas certaines informations seront manquantes sur le BSF12) ou par l'adjudicataire après confirmation du contrat?</p>	<p>R09 : ce formulaire doit être déposé par le soumissionnaire, dûment rempli et signé avec l'offre, et ensuite en cas d'attribution du marché</p>	